

## L'aide de la Région

Le conseil régional va apporter une aide conséquente à la Ville de Marseille :

**OPAH République :** signature d'une convention globale de financement entre la Ville et le Conseil régional via l'Établissement public foncier régional (EPFR) d'un montant de 595 000 euros. La Région participe ainsi aux subventions dans le cadre de la réhabilitation de la rue de la République.

**Conventionnement avec l'EPFR :** cette convention, sur 3 ans, porte sur 8 millions d'euros. La Ville confie à l'Établissement public foncier régional une mission de prospection foncière afin « que soient Réalisés d'ici 3 à 5 ans, 400 logements environ dont 40% en locatifs aidés ou en accession à prix maîtrisé. »

**Le Nord d'Euroméd :** L'EPFR est aussi engagé auprès de la Ville dans une démarche d'observation et de diagnostic foncier sur la façade maritime Nord. Il s'agit d'un périmètre d'environ 800 hectares qui jouxte celui d'Euroméditerranée et qui concerne les quartiers d'Arenc, Saint Mauront Belle de Mai, les Crotes, la Cabucelle, le Canet, La Delorme, la Calade, Saint

# Le logement en plat de résistance

La municipalité de Jean-Claude Gaudin sait qu'elle joue en grande partie son avenir sur sa capacité à résoudre la crise majeure du logement dans une ville où le parcours résidentiel est bloqué notamment faute de logements sociaux.

**C'**EST dans le but de démontrer qu'elle a pris la mesure du problème, que la majorité UMP de Marseille soumet ce matin au vote des élus marseillais, une série de rapports visant à contribuer « à la construction de logements de toutes catégories et à la réhabilitation dans les secteurs plus dégradés. »

Objectif qui s'inscrit dans le droit fil de la Convention Habitat-Logement du 28 avril 2005 à l'issue de laquelle Jean-Claude Gaudin a décidé de relever un défi qu'il ne peut plus ignorer : « permettre à tous les Marseillais et aux nouveaux arrivants de trouver le logement dont ils ont besoin. » Ainsi, « l'objectif de la Ville est de multiplier par 1,7 le rythme de production annuel en passant de 3 000 à 5 000 nouveaux logements par an dont plus de 40% de logements locatifs aidés ou en accession à prix maîtrisé. » Le terme de lo-



D'après la municipalité, Marseille compte 60 000 logements dégradés sur un total de 400 000 logements. Ils servent, souvent, de logement social de fait à part quasi-égale du parc social officiel qui rassemble 70 000 logements. (Photo Patrick de DOMENICO)

gement social - le problème majeur de la ville - n'est pas ou peu utilisé même si la municipalité reconnaît, mezza voce, qu'il faudra bien en créer. Mais sans plus : « Les objectifs du Plan local de l'Habitat (PLH) de la Communauté urbaine sont de créer 6 000 logements par an dont 5 000 à Marseille parmi lesquels 1 900 logements sociaux, plus le rattrapage de la loi SRU, soit 200 logements par an », précise Danielle Servant, adjointe au logement.

Mais il manquerait déjà 4 200 logements sociaux pour que Marseille atteigne l'objectif de la loi, soulignent les élus socialistes, citant les chiffres de la DDE. Le PS dénonce notamment la tentative de la municipalité de faire passer les « logements à prix maîtrisé » pour du logement accessible : « A 2300 ou 2400 euros le mètres carrés, ces logements sont inaccessibles à 80% des Marseillais. Outre le problème de l'habitat indigne, cette ville est incapable de loger les enfants

des classes moyennes », souligne Patrick Mennucci, secrétaire général du groupe PS, « y compris les enfants de ses propres électeurs », ajoute-t-il.

Pour Anniek Boët, présidente du groupe communautaire, « la question du droit au logement dans cette ville est toujours posée. Ce droit, élémentaire, est bafoué. Nous sommes dans une situation de crise avec 21 000 demandes de logements sociaux. La ville est dans un tel état que 20% de ses habitants vivent en

dessous du seuil de pauvreté, ce qui fait plus de 200 000 personnes éligibles à du logement très social. » Dans ce cadre, les objectifs de l'équipe municipale - qui depuis 1995, a facilité les programmes immobiliers dans le secteur libre - sont en deçà de l'enjeu estime la gauche.

## Eradication de l'habitat indigne

C'est aussi le cas pour l'éradication de l'habitat indigne qui fait l'objet d'un nouveau dispositif : la Ville veut traiter « durablement » 450 immeubles « indignes » sur les 692 recensés en partie dans le centre ville et le 3ème arrondissement. Et ce sur 5 ans. « C'est un rapport plein de bonne volonté mais la question de fond est, où loger les gens qui partiront de ces logements insalubres ? Or il n'y a pas de politique du logement social », note Patrick Mennucci.

Anniek Boët remarque : « L'habitat indigne est complètement sous-estimé : Lyon en recense 4 000 à 4 500 et à Marseille il n'y en aurait moins de 700 ? » Et d'ajouter : « la convention qui accompagne ce plan prévoit, en réalité, le traitement de 150 immeubles en 5 ans. A ce rythme, il faudra des décennies pour l'éradiquer. »

Françoise VERNA